**GUIDE A LA DEMANDE D’AIDE A LA DECISION**

**Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) Béarn**

En amont :

Un projet de production d’EnR Thermique Renouvelable.

Un contact avec les animateurs CCRT (anciennement CDT) de la COFOR ou de TE64.

La prise de connaissance des conditions d’éligibilité des demandes d’aides est toujours utile !

**Comment faire sa demande d’aide ?**

1. Remplir et envoyer à TE64/COFOR :

* *0-Volet Administratif*
* Proposition technique et financière du prestataire sélectionné (bureau d'étude)
* Certificat OPQIBI du bureau d’étude
* Pour les entreprises et associations : *3-Attestation de santé financière*
* RIB

2. Un accusé de réception de votre demande vous sera transmis. Seuls les couts engagés postérieurement à la date d’accusé de réception seront considérés comme potentiellement éligibles

Après validation de la complétude du dossier, vous êtes informée de la date de la Commission d’Attribution des Aides (CADA) instruisant votre dossier et de la réponse associées.

Et après ?

Si votre étude est financée, la prochaine étape est de faire financer les investissements en suivant le prochain guide.

Voir GUIDE A LA DEMANDE D’AIDE A L’INVESTISSEMENT